www.rivieres-usses.com N°2 JANVIER 2016

Papyr'Usses

LE MAGAZINE
DU CONTRAT DE RIVIÈRES

ENTRETENIR LA RIVIÈRE AU QUOTIDIEN

smecru
SYNDICAT DE RIVIÈRES DES USSES

Papyr'Usses
LE MAGAZINE DU CONTRAT DE RIVIÈRES

UNE QUESTION, UN AVIS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !

SMECRU
107, route de l'Église 74910 BASSY
04 50 20 05 05
contact@rivieres-usses.com

www.rivieres-usses.com

Envoyez-nous votre adresse mail à ***contact@rivieres-usses.com*** *pour vous abonner à notre newsletter !*

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Christian Bunz

RÉDACTION / CONCEPTION
Terra Publica

PHOTOGRAPHIES :
SMECRU / École de Vovray-en-Bornes / Champs des Cimes

IMPRESSION
Imprimé sur papier recyclé
Lamazière Imprimeur
24 000 exemplaires

Les Usses
CONTRAT DE RIVIÈRES

LE CONTRAT DE RIVIÈRES

C'est un accord technique et financier entre les collectivités locales, les usagers de l'eau (pêcheurs, agriculteurs, industriels...), les associations et différents partenaires institutionnels. Il permet d'intervenir de manière globale et concertée sur les milieux aquatiques, à l'échelle d'un territoire appelé « bassin versant ». Signé en 2014, le Contrat de rivières des Usses a plusieurs objectifs :

- améliorer la qualité de l'eau,
- entretenir les rivières au quotidien,
- protéger et valoriser les milieux aquatiques (faune, flore, zones humides...),
- mieux partager la ressource,
- sensibiliser les usagers de l'eau.

Le SMECRU, Syndicat de rivières des Usses, est en charge de sa mise en œuvre.

LE BASSIN VERSANT

Ce territoire, sur lequel s'applique le Contrat de rivières, est l'échelle cohérente de gestion de l'eau, car ce qui se passe en amont a des conséquences sur la situation en aval. Toutes les eaux qui coulent ou s'infiltrent sur ce bassin versant convergent vers un même point pour finir leur course dans les Usses.

ÉDITO

« 2016, UNE NOUVELLE ANNÉE ET DE BEAUX PROJETS POUR LES USSES »

L'année 2015 a été charnière pour le Contrat de rivières des Usses avec le lancement des premières opérations. Ensemble, techniciens, élus locaux, acteurs économiques, acteurs associatifs et citoyens ont commencé à donner corps à une politique de gestion de l'eau responsable. Cette mobilisation conforte l'idée que le Contrat de rivières est une démarche précieuse pour la protection de notre patrimoine commun : l'eau des Usses et de ses affluents, sa faune et sa flore. Elle rappelle également que ce patrimoine est essentiel pour notre économie et notre qualité de vie !

2016 connaîtra de nouveaux temps forts avec, entre autres, des interventions de lutte contre la Renouée du Japon, l'avancée des études sur 2 opérations de travaux majeures (Chosal et Contamine-Sarzin), ou encore la mise en place d'un observatoire pour suivre l'évolution de la qualité de nos cours d'eau. Des projets que nous ne manquerons pas de vous présenter dans ce magazine ou dans notre newsletter Act'Usses.

Ce nouveau numéro de Papyr'Usses vous propose aujourd'hui de mieux comprendre les enjeux liés à l'entretien courant des rivières, qui mobilise le SMECRU au quotidien, et pour lequel chacun a également un rôle à jouer.

Je vous souhaite une année 2016 pleine de projets et de belles rencontres sur le territoire des Usses, et je vous adresse mes meilleurs vœux.

Christian BUNZ
Président du SMECRU

300 KM
DE COURS D'EAU

41
COMMUNES

33 000
HABITANTS

L'ACTU

DÉVIATION POUR LES POISSONS !

Les poissons ont besoin de remonter la rivière, pour se reproduire notamment. Or, certains ouvrages, appelés « seuils » empêchent la continuité du cours d'eau et donc la circulation des poissons. C'est le cas à Chosal (communes de Cruseilles et Cercier) où sera prochainement réalisée la plus importante opération de travaux du Contrat de rivières :

« Nous allons créer un lit secondaire, reprenant la pente naturelle des terrains, pour contourner le seuil existant, créé à l'époque pour alimenter un bief de moulin. Cette rivière de contournement permettra de restaurer la circulation des poissons, mais aussi le transit des sédiments, essentiel à la dynamique du cours d'eau. », explique Matthieu CHABANON, Technicien de rivières du SMECRU.

Les études sont en cours. Une expertise faune-flore du site vient également d'être réalisée. Le SMECRU espère pouvoir réaliser les travaux pendant l'été 2017.

16.12.2015

C'est la date à laquelle s'est réuni le Comité de Bassin des Usses. Pilotée par le SMECRU, cette instance de concertation et de suivi du Contrat de rivières regroupe les collectivités locales, les associations, les acteurs économiques locaux et les partenaires institutionnels signataires du contrat. Elle permet de faire un bilan d'étape annuel sur la mise en œuvre du contrat et d'annoncer les perspectives pour l'année suivante.

LUTTE CONTRE LES PESTICIDES

« Nous n'avons pas utilisé d'herbicide cette année pour entretenir les espaces verts de la commune. C'est une évolution à laquelle nous devrons bientôt tous nous soumettre, donc autant s'y mettre tout de suite ! »

Pierre BOSONIN
Agent technique de la mairie de Bassy

Les phytosanitaires, nocifs pour la santé et l'environnement, sont l'une des principales sources de pollution des rivières. 73 % des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont contaminés par des herbicides à base de glyphosate*. Ces produits seront interdits dès 2017 pour l'entretien des espaces verts communaux, et à partir de 2019 dans les jardins des particuliers.

Dans le cadre du Contrat de rivières, le SMECRU a récemment recruté un bureau d'études pour accompagner les élus et techniciens des communes vers de nouvelles pratiques. Il proposera la réalisation de Plans de désherbage communaux et des formations.

80 % DES COMMUNES DU TERRITOIRE UTILISENT ENCORE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

50 % ONT NÉANMOINS INITIÉ LA MISE EN PLACE DE TECHNIQUES ALTERNATIVES !

**Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerrannée Corse. Programme de surveillance 2013 sur 245 points de suivi.*

MANQUE D'EAU

LES ÉLUS MOBILISÉS !

Chaque année en été, l'eau vient à manquer dans les cours d'eau du bassin versant des Usses. Pour répondre à ce problème, le SMECRU a convié les élus locaux et le personnel en charge de la gestion de l'eau à une journée-séminaire de réflexion, le 9 septembre.

Plus de la moitié des 41 communes du bassin, de l'amont comme de l'aval, des communautés de communes et Syndicats des eaux ont répondu présents. Ce séminaire a permis de bien identifier les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur notre territoire (prélèvements, rejets, gaspillages...) et d'esquisser des solutions partagées pour gérer durablement la ressource en eau.

À Vouray-en-Bornes, les classes de CE2 et CM1 ont accueilli l'association Apollon74. Les enfants ont notamment travaillé sur l'utilisation de l'eau à la maison et dans l'agriculture et sur les questions de pollution.

LES USSES DANS LES ÉCOLES

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation à la protection de la rivière, le SMECRU (Syndicat de rivières des Usses) organise, en partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement, des ateliers pédagogiques à destination des élèves de primaire du territoire. Du CP au CM2, 42 classes profitent cette année d'animations mêlant interventions en classe et sorties de terrain.

6 ASSOCIATIONS MOBILISÉES PAR LE SMECRU

Les animations sont dispensées par des associations du territoire, spécialisées dans l'éducation à l'environnement :

- **CPIE Bugey Genevois,**
- **Frapna 74,**
- **ESAT Ferme de Chosal**
- **LPO 74**
- **Apollon74**
- **Asters**

En lien avec le souhait et le projet éducatif de l'enseignant, mais aussi avec les domaines d'expertise des associations, les animations peuvent concerner tout aussi bien le fonctionnement d'une rivière, la qualité de l'eau (assainissement, épuration, jardinage sans pesticides...) ou encore la biodiversité...

Toucher du doigt les véritables enjeux de protection de l'environnement

« Pour les enfants, la rivière est liée avec l'imaginaire et la poésie. Parfois magique, parfois maléfique dans les histoires, elle est un espace vivant et fragile aussi.

Pour les élus du Syndicat de Rivières des Usses, une rencontre est primordiale : celle des enfants, et de leurs parents avec leur environnement proche. On prend soin des lieux que l'on connaît bien et qu'on aime. Pour certains enseignants, comme pour moi, le travail d'étude sur le terrain est le meilleur des apprentissages car il entre dans la vie quotidienne, permet de toucher du doigt les véritables enjeux de protection de l'environnement. »

Nadine ESCOLA
Élue déléguée au SMECRU, en charge des questions d'éducation à l'environnement

Nous avons encore deux animations prévues et j'ai hâte d'aller sur le terrain

« L'animation de la Frapna dans ma classe m'a beaucoup plu parce qu'il était question de nature, et moi, j'aime le milieu naturel. J'ai appris qu'il y avait plusieurs zones humides, qu'elles étaient importantes et fragiles et aussi qu'elles avaient des points communs mais étaient toutes différentes.

Mon groupe a travaillé sur la tourbière. J'ai retenu que c'est un endroit frais, qu'il y a de la mousse verte en surface, de l'eau, et que la couche du fond qui ressemble à de la terre est en fait de la mousse mangée par des insectes ! Ensuite, on a dû reconnaître les différents types de zones humides en touchant des éléments cachés. Nous avons encore deux animations prévues et j'ai hâte d'aller sur le terrain voir à quoi ressemblent réellement les zones humides sur lesquelles on a travaillé. »

Félix, 9 ans,
En CM1 à l'école primaire de Clermont

L'ENTRETIEN DES BERGES ET DE LA RIVIÈRE :

DES ENJEUX MAJEURS, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Rajeunir les boisements environnants, restaurer la végétation alluviale, vérifier qu'aucun obstacle majeur ne perturbe l'écoulement des eaux… L'entretien des rivières et de ses abords est primordial à plus d'un titre, d'abord pour des raisons de sécurité mais aussi pour améliorer la qualité de l'eau ou favoriser la biodiversité. Selon la législation, cette tâche incombe aux propriétaires riverains. Ils ne sont pas moins de 1500 aux bords des Usses et de ses affluents. Dans certains cas, le Syndicat de rivières (SMECRU) peut aussi être amené à agir dans le cadre du Contrat de rivières. Explications…

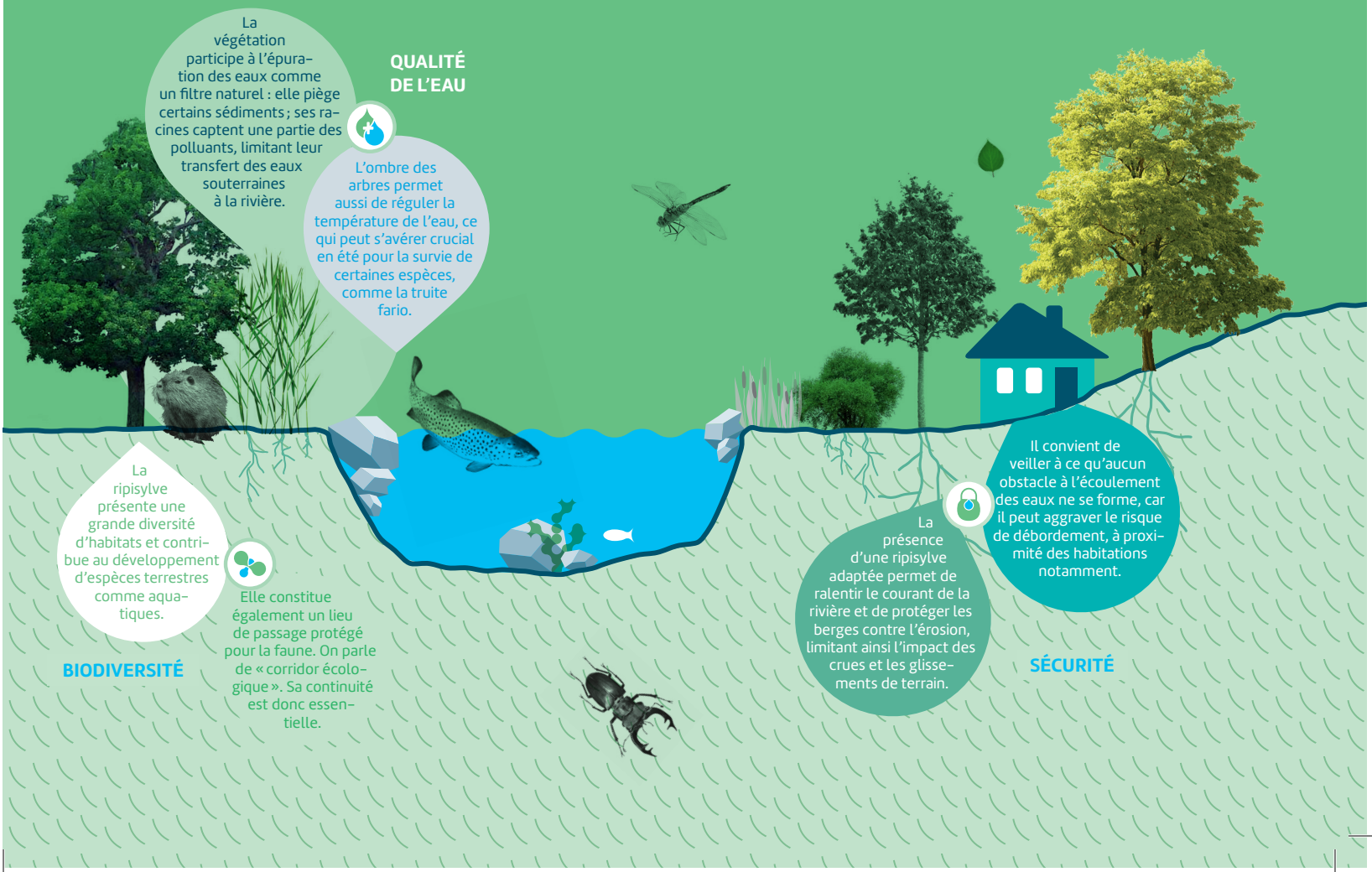

paysages
LE MAGAZINE DU CONTRAT DE RIVIÈRES

TRAVAUX FORESTIERS AU BORD DE L'EAU !

DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RIVIÈRES DES USSES, UN PLAN DE GESTION DES BERGES ET DU BOIS MORT (PGBB) PERMET AU SMECRU D'INTERVENIR SUR CERTAINS SECTEURS DE RIVIÈRES IDENTIFIÉS COMME PRIORITAIRES, QU'ILS SOIENT PUBLICS OU PRIVÉS. POUR RÉALISER CES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN, LE SYNDICAT A MISSIONNÉ L'ENTREPRISE CHAMP DES CIMES, SPÉCIALISÉE EN TRAVAUX FORESTIERS. LES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS SONT PRÉVENUS AU PRÉALABLE DES INTERVENTIONS PAR COURRIER ET TENUS DE RESPECTER UN DROIT DE PASSAGE. LES PREMIERS TRAVAUX ONT COMMENCÉ CET AUTOMNE.

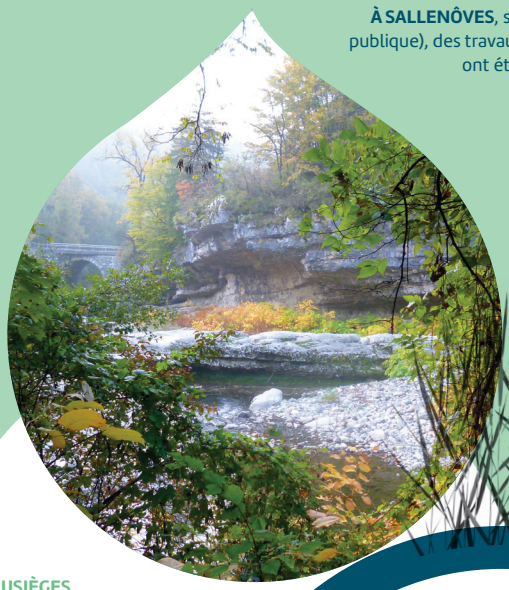

À SALLENÔVES, sur les Petites Usses (parcelle publique), des travaux d'entretien de la ripisylve* ont été réalisés sur 500 m linéaires en octobre.

***Ripisylve** Forêt naturelle, riveraine d'un cours d'eau ou plus généralement d'un milieu humide. Elle peut correspondre à un liseré étroit (boisements de berges) comme à un corridor très large (forêt alluviale). Ce milieu vivant évolue au fil du temps, d'où l'importance de le surveiller et de l'entretenir régulièrement.*

À MUSIÈGES ET CHILLY (sur 700 m linéaires), les arbres qui menaçaient de créer des embâcles ont été coupés sur les berges des Usses. Ces opérations ont parallèlement permis de rajeunir la végétation.

TOUS CONCERNÉS !

Le bassin versant des Usses compte près de 300 km de cours d'eau, la plupart sur des terrains privés. Chaque propriétaire doit donc se mobiliser sur le linéaire qui lui appartient, pour assurer un fonctionnement optimal du milieu ! Car ce qui se passe à l'amont a des conséquences à l'aval.

Vous aussi, simple promeneur, pouvez nous aider. Surveillez l'état des berges et n'hésitez pas à nous prévenir si vous constatez :

- **Des dégâts ou la présence d'obstacles dans le cours d'eau, notamment suite à une crue.**
- **Le développement d'espèces végétales invasives comme la Renouée du Japon**

À CERCIER, une intervention ponctuelle a permis de retirer 4 gros hêtres, tombés dans le lit de la rivière, sur une parcelle privée. Les arbres, ainsi que leurs souches, ont été retirés à la pelle mécanique, car ils présentaient un risque avéré d'embâcles (accumulation de matériaux emportés par le courant) et d'inondation. Le bois a ensuite été récupéré par le propriétaire.

Salamandre vivant au bord des Usses. Elle évolue grâce à la mosaïque paysagère et aux corridors écologiques que représentent la rivière et sa ripisylve.

RENCONTRE AVEC FRÉDÉRIC AVERSO,

RESPONSABLE D'EXPLOITATION À L'ENTREPRISE CHAMP DES CIMES

Champ des Cimes est une entreprise locale d'insertion à vocation sociale (Haute-Savoie) de 20 salariés, créée il y a 10 ans. Spécialisée dans les travaux d'environnement et de paysages, elle emploie des salariés en insertion.

1 Quels sont les objectifs de vos interventions en rivière ?

La sécurité tout d'abord : nous retirons les obstacles à l'écoulement des eaux et coupons des arbres susceptibles de tomber dans la rivière ; la biodiversité ensuite, l'objectif étant de rajeunir la végétation et de permettre la régénération des espèces locales.

2 Comment s'organisent vos actions ?

Tout est planifié en coordination étroite avec Matthieu, le technicien du SMECRU, qui identifie les secteurs où agir. Nous nous rendons ensuite sur place pour identifier le terrain (accès, périmètre...) et marquer les spécimens à retirer. Puis nos équipes interviennent, composées d'un chef d'équipe et de travailleurs en insertion (1 à 3 selon les besoins). La durée de l'opération dépend ensuite du volume de boisement.

3 Des particularités ?

Nous travaillons pour d'autres contrats de rivières, comme celui de l'Arve. La spécificité des Usses, c'est que 90 % de la rivière est située sur des parcelles privées. Cela exige une approche particulière du chantier.

Plus globalement, l'intervention en bord de rivière, ou les pieds dans l'eau, exige des précautions particulières pour ne pas dégrader le milieu. Nos équipes sont formées à cela et nos actions sont principalement manuelles. Dans le cas de recours à des machines, nous sommes très vigilants. Le matériel est régulièrement contrôlé et nous utilisons par exemple de l'huile de chaîne biodégradable pour nos tronçonneuses.

4 Que faites-vous du bois coupé ?

En priorité, il est proposé au propriétaire. S'il n'est pas intéressé et si cela ne présente pas de danger particulier, il est laissé sur place. La nature reprend ensuite rapidement ses droits et il sert de cache pour la faune par exemple. Enfin, si le bois doit être enlevé, il est dirigé vers des plateformes de compostage ou réduit en copeaux à destination des chaufferies.

COHABITER AVEC UNE RIVIÈRE, ÇA S'APPREND !

Le SMECRU distribue actuellement un guide pratique aux propriétaires riverains de la rivière. Il comprend tous les bons conseils pour une intervention équilibrée (débroussaillage, coupe des arbres, plantation des bonnes essences, lutte contre les espèces invasives...).

« La règle première, c'est la juste mesure. Il faut souvent laisser le milieu se développer librement, sauf lorsque cela entraîne des risques au niveau de la sécurité. »

Matthieu CHABANON
Technicien de rivières du SMECRU

Aulne Frêne Érable

Saule Noisetier Aubépine

Sureau Prunellier

Les espèces autochtones sont à privilégier au bord des rivières, notamment celles qui font ombrage, supportent bien les variations du niveau d'eau et possèdent un niveau racinaire développé maintenant la berge et résistant aux crues.

N'hésitez pas à contacter le SMECRU pour toute question !

LE COIN DU NATURALISTE

LE CASTOR : INGÉNIEUR DE NOS MILIEUX AQUATIQUES

Comme dans de nombreux cours d'eau de Haute-Savoie, le Castor d'Europe est un hôte régulier des Usses. Considéré comme le plus gros rongeur européen, il fait partie de la soixantaine d'espèces protégées présente sur le territoire. Réintroduit avec succès dans les années 70 (18 individus relâchés entre 1972 et 1974), le Castor d'Europe, véritable jardinier des ripisylves, y vit en groupes familiaux. Sa population est concentrée au niveau de la confluence Rhône / Usses et Frangy, voire jusqu'à Musièges / Sallenôves. Il profite ici d'une végétation développée (saules, peupliers) dont il raffole et d'un niveau d'eau suffisant pour nager.

« Le Castor est principalement observable au crépuscule, mais les nombreux indices qu'il laisse permettent de détecter sa présence à tout moment et à toute saison : terriers et terrier-huttes, empreintes, chantiers d'abattage, de coupes et d'écorçage… ».

Christophe GILLES
Chargé de mission biodiversité de la Frapna

Chantier d'abattage d'un castor des Usses

AGIR

AIDEZ-NOUS À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU !

La qualité de notre eau s'est globalement améliorée ces dernières années, du fait notamment de systèmes de traitement des eaux usées plus performants et d'une évolution des pratiques agricoles. Mais il reste encore beaucoup à faire… Le Contrat de rivières entend bien relever ce défi : par exemple en accompagnant le raccordement des hameaux aux stations d'épuration existantes ou en projet, en sensibilisant les agriculteurs, les communes et les habitants pour limiter le recours aux produits phytosanitaires…

Ast'Usses

Pour votre santé, pour la faune et la flore, pour votre qualité de vie, vous pouvez agir vous aussi !

- Utilisez des lessives bio et évitez les adoucissants.
- Ne jetez pas de produits polluants dans les égouts ou dans l'évier, comme l'huile de vidange, la peinture… emmenez-les en déchetterie.
- Jetez à la poubelle les produits non biodégradables, comme les lingettes, surtout pas dans les toilettes !
- Ne mettez aucun objet (branches, gravats, déchets sauvages etc.) dans les regards d'égouts ou la rivière.
- Mettez aux normes votre fosse septique !

Le SMECRU peut vous orienter vers le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont vous dépendez. Ce dernier vous accompagnera. Des aides financières sont notamment mobilisables et des opérations groupées parfois en projet.

LES USSES ET VOUS

Envoyez-nous vos photos, anecdotes, poèmes, récits… ils seront peut-être publiés sur le site du SMECRU ou dans nos prochaines publications.
contact@rivières-usses.com

smecru SYNDICAT DE RIVIÈRES DES USSES

En partenariat avec :

haute savoie le Département · agence de l'eau · RhôneAlpes · Liberté • Égalité • Fraternité République Française